

Verreries Ariège

Les verreries de Pointis (1ère partie) De la fin du 17^{ème} au nouvel établissement de 1840

Olivier GONDRAN

Le hameau de Pointis, commune de Mercenac, devint à la fin du 18^{ème} siècle le principal centre verrier de L'Ariège. Cette croissance se poursuit dans la première moitié du 19^{ème}. Pourtant à la fin du siècle, les dernières verreries ferment. Dans le contexte économique de la dépression, elles ne pouvaient plus faire face à la concurrence des grandes verreries industrielles, plus rentables, alimentées au charbon.

En 1840, Pointis possédait deux verreries et une troisième, plus importante, fut construite en remplacement d'une d'elles dont les locaux étaient estimés trop « resserrés ». Le dossier d'autorisation⁴³ comporte un beau plan dressé par un géomètre de Saint-Girons et complète notre documentation⁴⁴ sur ces verreries.



Pointis est un centre verrier dès la fin du 17^{ème} siècle

Jacob de Robert-Garils⁴⁵ était encore tout jeune lorsque, lors du siège de 1625 du Mas d'Azil, il assurait le commandement de la défense de la grotte. Après le décès de Peyronne, fille de Pierre Peyrat⁴⁶, qu'il avait épousée en 1628 et avec qui il eut six enfants, Jacob se remaria avec Marie de Grenier.

Dans la contrée autour du Mas d'Azil, et dans cette période prélude à la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), les persécutions s'accroissaient contre les réformés. C'est probablement ce qui conduit **Clovis de Robert-Falga**, l'aîné des enfants de Marie et de Jacob, à abandonner la verrerie des Garils. Voici ce que dit Elisée de Robert-Garils :

« Falga nous apparaît comme le premier de la famille qui, parti de Gabre vers la fin du XVII^e siècle, alla fonder des verreries du côté ouest, et particulièrement dans la région de Pointis... Il monta premièrement une fabrique à Mauvezin-de-Sainte-Croix⁴⁷ (fabrique qu'il abandonna du reste bientôt), de concert avec Jacques de Grenier-Périllhou...

Etabli ensuite à Pointis, Falga commença d'abord par affermer également les bois de messire Jean-Jacques de Saint-Jean, vicomte de Pointis et seigneur de Betchat, y construisit ensuite une verrerie, et

⁴³ AD 09 8M19 23 EDT15

⁴⁴ Notamment les articles parus dans diverses circulaires de La Réveillée :

- *Les fouilles de Pointis*, C44, janv 1987, p2
- *Les verreries de Pointis-Mercenac* (Michel Bégon), sup à C100, juin 2009, p1-2
- *Pointis vivant, 1937-1939* (Eugène de Verbigier Latreyte), C81 & supp à C100, p3-12
- *A propos de la photo de 1938 à Pointis-Mercenac* (Marie-Geneviève Dagain), C103, mai 2014, p4-7
- *Visite de Pointis* (Marie-Christine Burgala), C104, déc. 2014, p4-5

Mais aussi :

- *Note sur les verriers du Couserans* (Claude Martin), 40^{ème} Congrès Fédé. des Stés du Languedoc, Pyrénées-Gascogne, 1985-86, p183-190
- *Les verriers des forêts de Ste-Croix & Fabas* (Christiane Miramont), 2018 Edit. Inextenso

Et bien sûr :

- *Monographie d'une famille et d'un village, la famille de Robert et les gentilshommes-verriers de Gabre* (E. de Robert), 1899 mis à jour 1973
- *Les verriers du Languedoc* (St Quirin), 1904, réédité par la Réveillée en 1985.
- *Gentilshommes-verriers, les Granier-Grenier* (Robert Planchon), 1984.

⁴⁵ Fils de François de Robert-Garils dit « Garils-le-Gros » ou le Capitaine Robert. Cf C120, déc 2017 : *La verrerie des Garils*.

⁴⁶ Cf. C112, déc 2018 : *Pierre Peyrat et les Gentilshommes-verriers de Gabre au siège du Mas d'Azil*.

⁴⁷ A Mauvezin, c'est Octave de Grenier Sarrat qui prend leur suite. Octave est le père des trois frères de Grenier Henri, Jean et Joachim qui furent condamnés le 19 février 1762 avec le pasteur Rochette et décapités, place du Salin à Toulouse, le lendemain.

fit quelques acquisitions de terres situées dans les juridictions de Mercenac, Caumont et Betchat »⁴⁸.



Les Suère et les Verbizier sont présents aux verreries de Pointis avant les acquisitions faites par Falga, en 1704, de biens au vicomte de Pointis. Nous ignorons quand a été construite la première verrerie. Les recherches effectuées par Christiane Miramont nous apprennent son existence dès 1693. Jean de Suère de la Mourère y reçoit alors la dot de son épouse Marie de Verbizier-Sablon⁴⁹.

La Verrerie de Pointis au 18^{ème} siècle

En 1722, Falga cède la verrerie à ses quatre enfants⁵⁰. L'aîné, Jean de Robert-Monner⁵¹, en assure la direction. En 1744 travaillent à Pointis, avec Jean-Monner, deux de ses fils (Octave et Jacques), deux de ses frères (François de Robert-Latourette et Jacques de Robert-Laprade), deux de ses neveux fils de François-Latourette (Louis de Robert-Latourette et Jean-François de Robert-Labarthe).

La verrerie n'était pas alors située dans le hameau de Pointis. La carte de Cassini le fait clairement

⁴⁸ Christiane Miramont nous apporte des compléments (*Les verriers des forêts de Ste-Croix & Fabas* p24-25) :

« En 1704, Clovis de Robert achète au seigneur de Pointis les trois quarts d'un bois appelé le bois de Pointis en Mercenac et la verrerie qui y est située, moyennant 1 012 livres, quatre douzaines de verre fins et deux douzaines de garrafines par an.

Le seigneur de Pointis le fait assigner en 1710 devant le juge de Mercenac car Falga, qui a selon lui joui paisiblement du bois, n'a pas payé. Falga prie alors le seigneur de ne pas mettre en exécution la condamnation qui s'ensuit, promettant de payer ; ce qu'il ne fait toujours pas. Un peu plus tard, craignant les fâcheux inconvénients qui peuvent lui arriver et les frais auxquels il risque de s'exposer faute de paiement, il prie de nouveau le seigneur de Pointis de *vouloir lui faire grâce*, ce que ce dernier lui accorde moyennant le paiement sous quatre ans des 820 livres restantes.

Il s'engage également à rebâtir la verrerie pour y travailler dès l'année suivante. Il est alors stipulé que si Falga ne rebâtit pas la verrerie, il sera loisible au seigneur de reprendre le bois sans autre formalité de justice.

En 1722, Falga, qui a reconstruit la verrerie, doit toujours les 820 livres, il cède alors le bois et la verrerie à ses quatre enfants. Cette affaire aura duré 18 ans. Ce sont certainement des difficultés financières qui l'ont poussé à différer d'année en année le paiement car à la même époque il doit 784 livres à un marchand de Toulouse, dette qui a commencé en 1709 »

[AD 31 3^E16198, Pierre Biros, notaire du Plan, 11 août 1720, p136 et 29 juin 1722, p.338].

⁴⁹ AD 09 5E 4213

⁵⁰

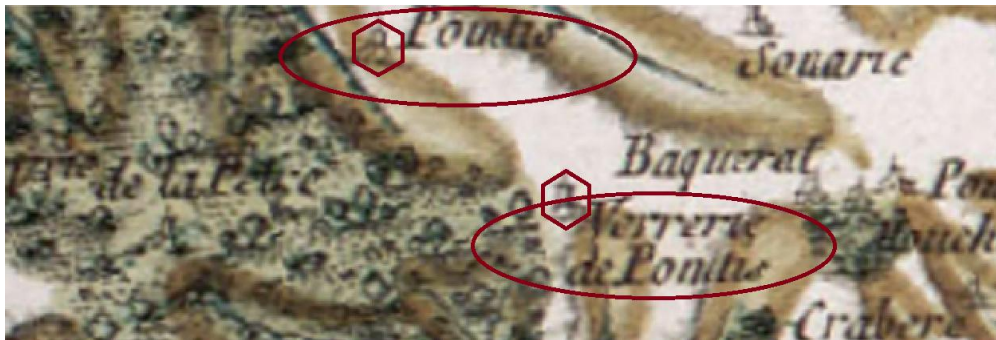
Les relevés de Christiane Miramont précisent :

29 juin 1722. Noble Clovis de Robert sieur du Falga résidant à la verrerie de Pointis subroge en ses lieux et place, nobles Jean de Robert sieur de Monner habitant de Gabre, Paul de Robert sieur des Garils, François de Robert sieur de la Tourette et Jacques de Robert sieur de la Prade, ses 4 enfants sur les biens qu'il a acquis de messire Jean Jacques de Saint Jean vicomte de Pointis, seigneur de Betfaich (Betchat) consistant en un bois avec une verrerie que ledit sieur du Falga y a fait construire et autres biens exprimés dans l'acte de vente (Mercenac, Caumont et Betfaich) pour 1012 livres 10 sols qui est le même prix que la vente faite par le seigneur de Pointis. Ils doivent payer à sa faveur au seigneur de Pointis la somme de 800 livres ou environ en laquelle il lui est débiteur pour reste du prix de la vente. Et au cas où les sieurs de la Tourette et des Garils, ses deux enfants, ne veulent pas accepter ladite subrogation, il consent que la présente subrogation subsiste au profit des sieurs de Monner et Laprade aux mêmes clauses et obligations ci-dessus énoncées. Falga doit 784 livres à son fils Monner qui a payé à sa décharge à Jacques de Berbigier sieur de Montredon. [AD31 3E 16198, Biros notaire (p. 338)]

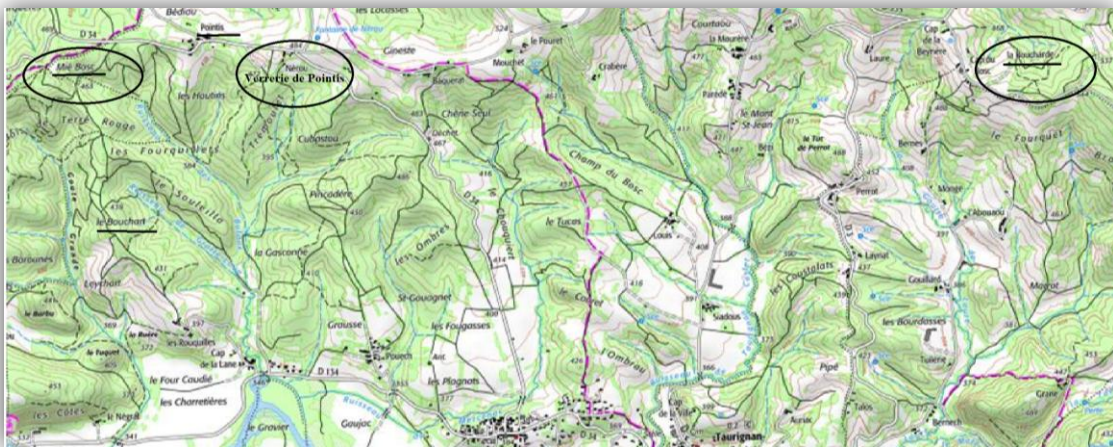
⁵¹ Jean de Robert-Monner (cf Elisée & Dora de Robert, 8^{ème} G, IX, p54), dit Gassion, est né vers 1675, il a alors 47 ans lorsque son père transmet la verrerie. Un de ses fils s'appellera aussi Jean de Robert-Monner (9^{ème} G, VIII p59). Pour les distinguer nous préciserons par la suite : Jean de Robert-Monner père, ou Jean de Robert-Monner fils.

Le 27 juillet 1740, un contrat de mariage est passé, à Pointis, entre Marie, fille de Jean de Robert-Monner père, et Jean de Verbizier-Vignasson.

apparaître⁵². Il est difficile aujourd'hui d'en définir l'emplacement exact qui serait à proximité du hameau de Nérout (à 500m de Pointis en direction de Mercenac).



Il est probable qu'il y eut autour de Pointis de nombreuses petites verreries éphémères comme on le constate à Mauvezin⁵³. Certaines, plus pérennes, comme les verreries de « la **Mi-Bosc**⁵⁴ », celle de « **la Boucharde**⁵⁵ », ou celle « **de Barau**⁵⁶ », nous ont laissé des témoignages.



Les verreries de Pointis au 18^{ème} s.

Les relations avec les verriers de la Grésigne étaient étroites⁵⁷.

⁵² La planche qui nous intéresse de la carte de Cassini a été levée de 1720 à 1771 puis établie vers 1776. La situation qu'elle décrit est probablement plus proche de 1770 que de 1720, soit après la démolition et la reconstruction de Pointis.

⁵³ Sur le magnifique plan de la forêt de Mauvezin tiré du Chartier de Rodes.

⁵⁴ Françoise de Robert, en 1732, et François de Robert-Pontet, en 1734, tous deux enfants de Louis de Robert d'Angely et de Marie-Jeanne de Grenier d'Hauteserre (Louis et Marie s'étaient mariés en Grésigne à Penne en 1719), sont nés à la verrerie de la Mi-Bosc. En 1761, Pierre de Robert-Bousquet habite « la verrerie de demi-bois », juridiction de Prat.

⁵⁵ Il existe à Mercenac, au sud et à proximité de Pointis, un lieu-dit « Le Bouchard ». Il fut peut-être le siège d'une verrerie éphémère ; peut-être est-ce là qu'eut lieu l'assemblée du 11 avril 1744. Il est pourtant plus probable que ce soit un peu plus loin, à Taurignan, où une verrerie « La Boucharde » est attestée.

Son propriétaire a été Jean-François-Baptiste de Robert Labarthe (10^e G. VIII, p59 & 65).

En 1784, il habite La Boucharde (PV de délits causés dans ses bois par les habitants de Barjac) [AD09 5E 7468 Coutanceau Vincent, notaire]

En 1785, il afferme à Pierre de Grenier-Dalès deux *places à travailler le verre* (cf Ch. Miramont, *Les Verreries des forêts de Sainte-Croix & Fabas*, 2018, p.26 [AD09 5^E 12700, Vincent Coutanceau, notaire de Tourtouse, 6 février 1785, p. 29].

En 1789, il habite à la verrerie de Pointis (lors du mariage entre Louis de Robert-Lafrégère et Marie de Robert-Bousquet). Ce Jean-François-Baptiste de Robert a été propriétaire de la verrerie situé dans le hameau de Pointis, achetée par les frères Robert-Lafrégère et leur cousin Bousquet.

La Boucharde était dirigée en 1794 par Jean-Paul de Verbizier-Loumet (1723-1813) et ses associés. Un conflit, qui nous est connu par une instruction du tribunal de St-Girons, opposa Loumet à Jean de Robert-Ponties (né à Mercenac en 1746, petit-fils de Jean de Robert-Monner père). Ponties travaillait à La Boucharde à fabriquer de verre blanc ; les fournitures permettant ce travail manquant, il souhaita travailler sur du verre vert, mais les associés de Loumet refusèrent de lui donner la matière nécessaire, prétextant que c'était à Ponties de la fournir. Ce qui laissa Ponties au chômage pour la fin de la Campagne.

⁵⁶ En 1733, dettes au bénéfice des frères Pierre de Grenier-Latour et Pierre de Grenier-Magnoua, habitant à la verrerie de Barrau (Mercenac) provenant de vente de verres [AD09 5E 4431, Marc Bonin notaire]. On ne sait situer cette verrerie.

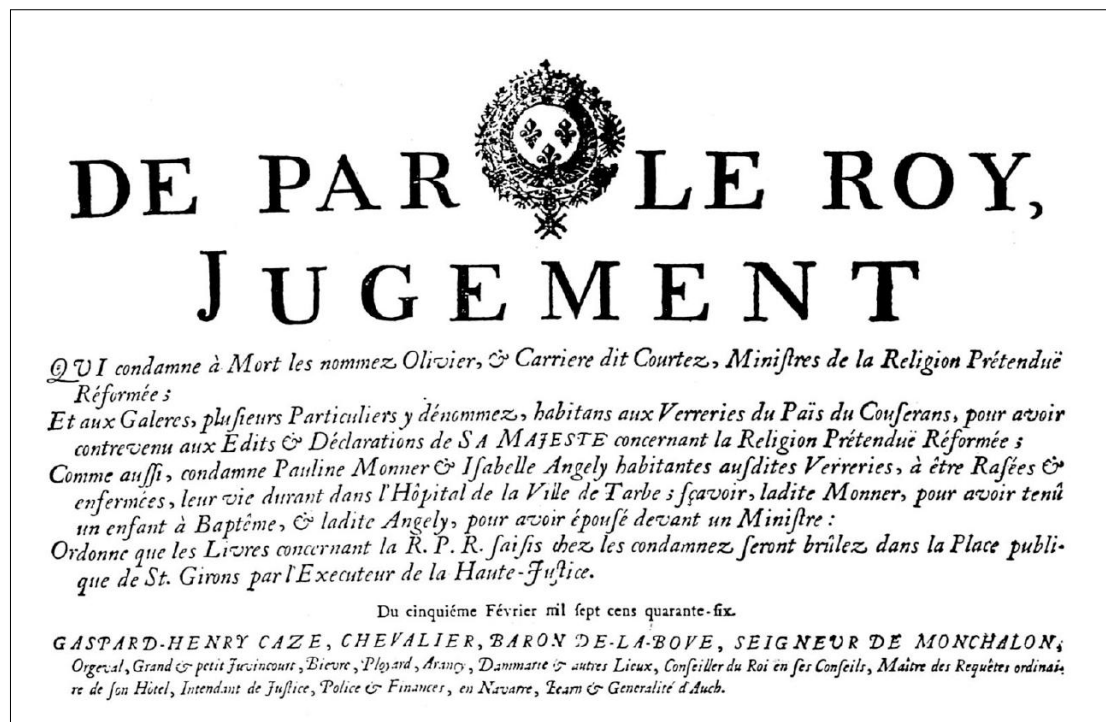
La verrerie de Pointis rasée en 1746 puis reconstruite

Malgré le souvenir encore récent des peines sévères infligées suite à l'assemblée protestante du 30 août 1697 tenue à la verrerie de la Bade à Gabre, les cultes clandestins mais aussi les grands rassemblements reprennent.

« En 1734 Jean de Robert-Monner père, qui faisait à l'occasion l'office périlleux de pasteur, fut l'objet d'une poursuite, dont nous ignorons le résultat, pour avoir présidé le service funèbre de Isabeau Dumas, veuve de Jacques de Verbizier-Monredon, sœur de Marveille des Bordes, morte comme une sainte à la verrerie de Poudelay, le 9 septembre⁵⁸ ».

L'ouverture d'une procédure, suite aux assemblées de Gabre (à Coudère les nuits d'été 1735 mais aussi au Courtalas, au Fajal), qui ne pouvait conduire qu'à de fortes peines, pousse les gentilshommes-verriers à confesser leur participation à ces assemblées qu'ils croyaient tolérées, à faire amende honorable et à s'engager à ne plus en tenir.

Pourtant, en dépit de ces promesses, les cultes clandestins et assemblées reprennent, notamment pour célébrer mariages et baptêmes : en 1744 diverses assemblées ont lieu dans la région de Gabre⁵⁹, l'année suivante un culte est célébré à la verrerie du Pas de Mandre⁶⁰, puis, pour les fêtes de Pâques, des assemblées sont organisées les trois dimanches consécutifs des 4, 11, et 18 avril (le 4 avril 1745 dans une verrerie, probablement La Bourdette ou Porteteny, le 11 avril à la verrerie de La Boucharde, annexe de Pointis, puis, malgré un début d'instruction contre les contrevenants, le 18 avril à la verrerie Cantegril, juridiction de Fabas).



La procédure qui s'ensuivit fut uniquement menée contre les pasteurs et les gentilshommes verriers. La sentence que prend, le 5 février 1746, l'intendant d'Auch Bejin, est impitoyable⁶¹ : les 2 ministres

⁵⁷ Par exemple : Jean-Louis (dit Louis) de Robert d'Angely, né en décembre 1722 à la verrerie de Pointis (ses parents : autre Louis de Robert d'Angely et Marie-Jeanne de Granier, s'étaient mariés en 1719 à la Madeleine des Albis, Penne en Grésigne), épouse vers 1750 Marie Grenier d'Hauteserre. Il meurt à la verrerie d'Hauteserre en Grésigne (après 1786, son père était mort à Hauteserre en 1764).

⁵⁸ Nous citons Elisée de Robert-Garils.

⁵⁹ On y baptisa Pauline de Robert, fille de Jean de Robert-Monner fils.

⁶⁰ Commune de Sainte-Croix Volvestre.

⁶¹ Une copie imprimée de ce jugement avait été jointe à la circulaire 84 de mai 2002. Son en-tête est ici reproduit.

sont condamnés à mort ; 46 verriers sont condamnés⁶², dont deux femmes, les hommes, aux galères à vie et à la confiscation des biens, et les femmes à être rasées et à la réclusion perpétuelle. Le jugement ordonnait aussi la démolition des verreries de Pointis⁶³ et de Cantegril⁶⁴.

Les condamnés se cachèrent, seuls 7 furent pris⁶⁵. Parmi eux, Jean de Robert-Monner père et son plus jeune fils⁶⁶ Octave de Robert (verrière de Pointis) et Louis de Robert Angely (verrière de la Mi-Bosc).

Jean de Robert-Monner père évita la sentence grâce à son âge avancé⁶⁷. Louis de Robert Angely abjura, fut envoyé à l'hôpital de Toulouse et réussit à s'échapper. Octave de Robert fut enchaîné⁶⁸ et conduit par convoi à pied vers le bagne de Toulon via Toulouse et Marseille ; il n'atteint pas Toulon et mourut à Marseille en 1746.

La verrerie de Pointis fut démolie en juin 1746, mais en dépit des dispositions du jugement qui interdisaient son rétablissement, elle fut reconstruite et devint rapidement le principal centre de production verrier ariégeois.

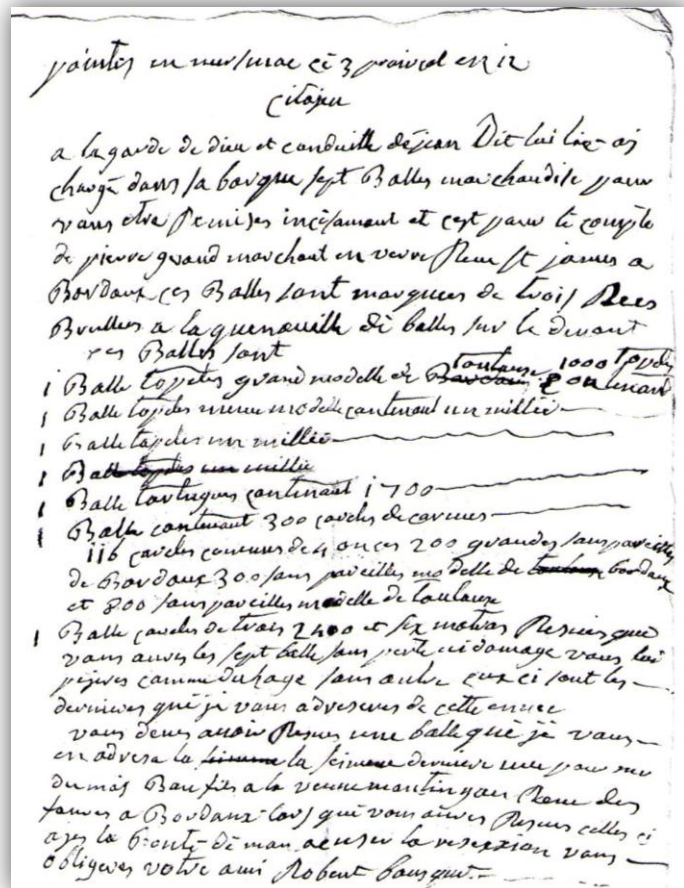
Pointis absorba les verreries voisines de la Mi-Bosc et de la Boucharde, mais aussi celles des secteurs de Fabas de Ste-Croix. Elle devint le principal employeur des verriers de la région, notamment ceux de Gabre qui continuaient à habiter à Gabre⁶⁹ et qui n'habitaient Pointis que pour la campagne d'hiver.

La verrerie de Pointis au 19^{ème} siècle

Au tout début du 19^{ème} siècle, le principal débouché des objets fabriqués à Pointis était Toulouse ; mais les verres étaient vendus tout au long de la Garonne jusqu'à Bordeaux. Le verre produit à Porteteny avait les mêmes débouchés⁷⁰. Un document du 3 prairial an 12 (23 mai 1804) signé Robert-Bousquet l'atteste. La marchandise était acheminée par voie d'eau.

Christiane Miramont fait une analyse⁷¹ de ce courrier :

« Le 23 mai 1804, Robert-Bousquet, de la verrerie de Pointis, charge dans la



⁶² 22 membres des familles de Robert, dont deux femmes, 18 de Grenier et 6 de Verbizier.

⁶³ Appartenant à Jean de Robert-Monner.

⁶⁴ Appartenant à Jean de Grenier-Pommilliers.

⁶⁵ Pour plus de détails cf notamment le livre de Robert Planchon, *Les Grenier*, p. 216 et suivantes

⁶⁶ Jacques de Robert-Bousquet un autre des fils de Jean de Robert-Monner s'expatria, entra dans l'armée, et testa en 1798 à Turin.

⁶⁷ Il était né vers 1675, il avait donc environ 71 ans (!) en 1746.

⁶⁸ Ainsi que Isaac de Grenier-Lastermes et ses deux fils : Jean de Grenier-Lastermes et Marc de Grenier-Launée.

⁶⁹ Cela était encore vrai en 1861, avec de nombreux verriers recensés à Gabre alors que, depuis longtemps, il n'y avait plus de verrerie dans la commune.

⁷⁰ En 1812, une embarcation, chargée d'une cargaison de verre de Porteteny, chavira dans la Garonne près de Moissac.

⁷¹ *Les Verreries des forêts de Sainte-Croix & Fabas*, 2018 p.42

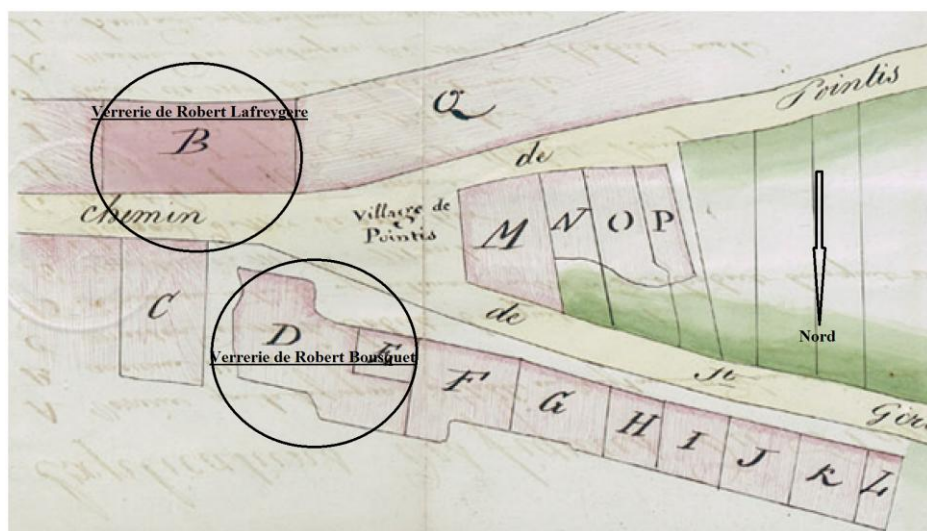
barque de Jean sept balles⁷² de marchandises pour le compte de Pierre Grand à Bordeaux. Cette livraison transite par un certain citoyen Roger, négociant place Saint-Pierre à Toulouse, qui doit payer comme il est d'usage le conducteur de la barque dès réception sans perte ni dommage. Les balles sont ensuite chargées dans un autre bateau à destination de Bordeaux».

Ce procès-verbal recense la marchandise chargée par ce de Robert-Bousquet (il s'agit probablement de Joseph Robert-Bousquet⁷³), et commence ainsi : « Pointis en Mercenac ce 3 prairial an 12, Citoyen, A la garde de dieu et conduite par Jean..., ai chargé dans la barque sept balles de marchandise... ». Le contenu de chaque balle, semble-t-il plutôt destiné à une clientèle spécialisée d'apothicaires et de parfumeurs, est précisé :

- quatre balles comprennent chacune 1000 **topettes**⁷⁴, qui peuvent être des topettes grand modèle de Toulouse ou des topettes menu modèle ;
 - une balle contient 1700 **tartuguets** ;
 - deux balles contiennent des **carrelets** ; ils sont dits carrelets de Carmes, carrelets de 4 onces, carrelets de trois, **sampareilles**⁷⁵ modèle de Bordeaux, et sampareilles modèle de Toulouse ...
- La verrerie de Porteteny fabriquait des objets identiques.

Les verreries de Pointis en 1839

En 1839, les verreries n'étaient plus à l'extérieur, mais dans le hameau de Pointis. Il y en avait deux.



Attention ! Dans cette figure tirée du plan du géomètre de 1839 le nord est vers le bas

⁷² Nous renvoyons aux précisions que donne Ch. Miramont (p.29) sur le contenu d'une balle : « Les verres sont vendus par grosses, soit douze douzaines, ou par centaines. Ils sont groupés dans des balles renfermant chacune trente-deux grosses et pesant entre 100 et 150 livres (entre 40 kg et 60 kg), qui est la charge que peut porter un homme sur des distances parfois longues. Les balles sont des sortes de paniers en osier contenant les verres et autres marchandises enveloppés de paille et que le paysan porte sur son dos. Dans une balle, il peut mettre entre 600 et 700 gobelets ou un millier de topettes ou de grecques, ou deux milliers de tartuguets ou carrelets ou encore 120 livres de conserves. »

⁷³ D'après Marie-Geneviève Dagain. Joseph de Robert-Bousquet (né en septembre 1777, il avait alors 26 ans (cf Elisée & Dora 11^{ème} G, IX p70). Joseph est le fils de Pierre de Robert-Bousquet, né en 1734, décédé en 1810 (10^{ème} G, VI p64), qui avait épousé, en 1764, Pauline de Robert-Monner, fille de Jean de Robert-Monner fils. C'est probablement suite à ce mariage que les verreries de Pointis passent des Monner aux Bousquet.

Pierre de Robert-Bousquet et son épouse Pauline habitaient Pointis. En 1788, son fils aîné François de Robert-Bousquet (11^{ème} G, VII p64-69), habitant la verrerie de Pointis, signe un contrat de mariage avec Catherine de Grenier, habitant le Bousquet à Gabre. En 1789, sa fille Marie épouse à la verrerie de Pointis Louis de Robert-Lafreygère de Commavère à Gabre.

Pierre de Robert-Bousquet est en 1795 le patron de la verrerie de Pointis [dette en sa faveur, 26 prairial an III, AD09, 5^E 11999, notaire : V. Coutanceau].

⁷⁴ Les topettes sont de petites fioles allongées et minces (pharmacie, parfumerie, échantillons de vin)

⁷⁵ On ne sait dire à quoi correspondent les « tartuguets », les « carrelets » ou les « sampareilles » qui semblent être une variété de carrelets.

Chacune des verreries appartenait à une association de verriers.

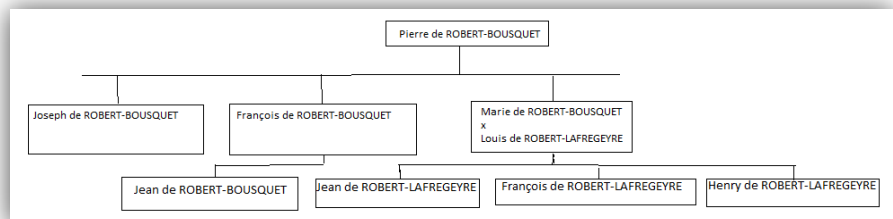
L'une appartenait au groupement formé par les **frères de Robert-Lafregeyre et un cousin germain Bousquet** : François Robert de Lafregeyre⁷⁶, Jean Robert de Lafregeyre⁷⁷, Henry Robert de Lafregeyre⁷⁸ et Jean-Pierre Robert de Bousquet⁷⁹. Elle fabriquait du verre blanc et vert.

La verrerie avait été acquise à feu Baptiste Robert de Labarthe⁸⁰. Ce dernier avait été propriétaire de la verrerie de La Boucharde (considérée comme une annexe de Pointis). C'est probablement lui qui avait construit la verrerie dans le hameau⁸¹.

Les locaux devenant trop exigus, cet atelier fut abandonné pour construire une verrerie plus vaste à une centaine de mètres plus loin, légèrement à l'écart du hameau. C'est cette dernière verrerie que l'on surnommera à la fin du siècle « la verrerie de Robert ».

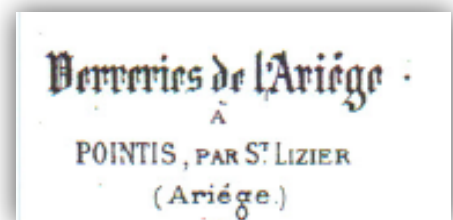
L'autre verrerie, que l'on surnommera « la verrerie Verbizier », appartenait à un groupement à la tête duquel était, en 1839, Joseph de **Robert-Bousquet** (celui qui, en 1804, chargeait les balles de verre sur une embarcation via Toulouse vers Bordeaux). En effet, après le décès, en 1810, de leur père, Pierre de Robert-Bousquet, directeur de la verrerie, les trois frères François de Robert-Bousquet, Jean de Robert-Lassagne et Joseph de Robert-Bousquet ont d'abord continué à travailler ensemble puis se sont séparés. Par mariage et succession, la verrerie passa aux mains des Verbizier.

Les deux verreries étaient détenues par un groupe familial restreint. Le groupement Lafregeyre n'était composé que de neveux de Joseph de Robert-Bousquet : les frères Lafregeyre sont des fils de sa sœur Marie, Jean-Pierre de Robert Bousquet est un fils de son frère François.



La commercialisation était regroupée. Une lettre, sous le timbre « de Verbizier », au moment de la liquidation des établissements, porte dans l'en-tête « *verreries de l'Ariège à Pointis* ».

Ce courrier présente aussi l'intérêt de préciser les objets qui y étaient fabriqués à la fin du 19^{ème} : verres blancs & verres de couleur, carafes, gobeletterie, bocaux, flaconnage de pharmacie, verre de lampes, verres à illumination, bouteilles, cloches de jardin ... assortiments divers.



⁷⁶ François de Robert-Lafregeyre (dans Elisée et Dora de Robert-Garils, p.66 & 72, 11^e G. XVII) est né le 22 fruct. an II (8 sept 1794), épouse le 31 oct 1816 Gabrielle de Robert-Pontiès, décède le 16 juillet 1878. François a été maire de Mercenac.

⁷⁷ Jean de Robert-Lafregeyre (p.66 & 71, 11^e G. XVI), est un frère de François. Né le 7 décembre 1790, il épouse le 8 septembre 1823 Elisabeth dite Pauline de Grenier-Niger et décède le 30 novembre 1851.

⁷⁸ Henry de Robert-Lafregeyre (p.66 & 71, 11^e G. XVIII), est un frère de François et de Jean. Né 17 floréal an V (6 mai 1797), il épouse le 13 mars 1818 Charlotte de Verbizier-Verbizier et décède le 11 octobre 1878.

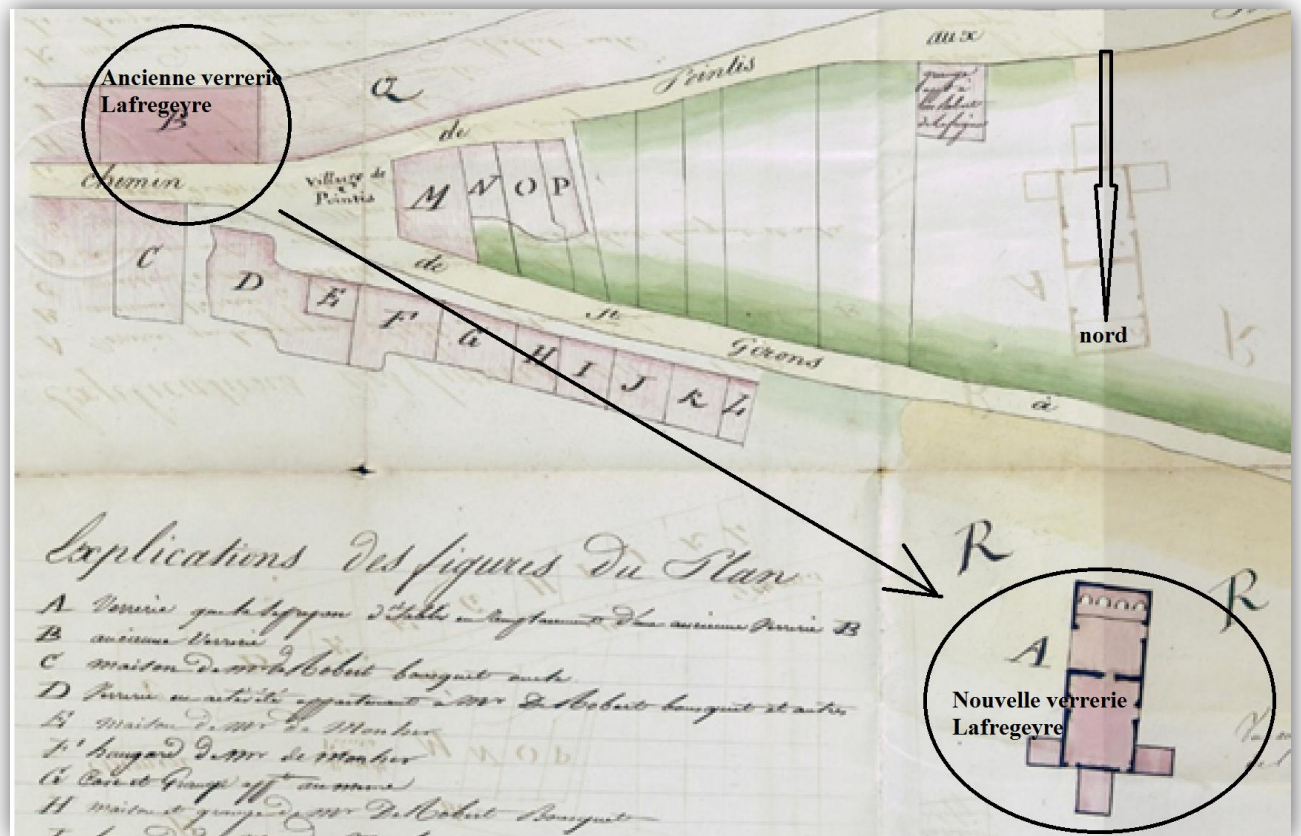
⁷⁹ Jean de Robert-Bousquet (p.70 & 76, 12^e G. VI), est un cousin germain des précédents ; son père François de Robert-Bousquet est un frère de Marie de Robert-Bousquet, la mère des frères Lafregeyre. Jean de Robert-Bousquet est né le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795).

⁸⁰ François-Baptiste de Robert-Labarthe (p.59 & 65, 10^e G. VIII) avait épousé le 2 août 1779 Marie-Anne de Martres de la Gaillarde. Il est décédé le 8 janvier 1806. Il avait, en 1785, en tant que propriétaire de la verrerie de la Boucharde, loué deux places (oureaux) à Pierre de Grenier-Dalès.

⁸¹ Les verreries antérieures étaient hors du hameau.

La nouvelle verrerie de Robert-Lafregeyre construite en 1840

Une demande d'autorisation pour la construction du nouvel établissement est déposée en Préfecture le 17 janvier 1839. C'est en fait un transfert d'une centaine de mètres de la verrerie Robert-Lafregeyre située dans le hameau.



La pétition est ainsi formulée :

les soussignés, François Robert de Lafregeyre, Jean Robert de Lafregeyre, Henry Robert de Lafregeyre, et Jean-Pierre Robert de Bousquet, propriétaires et fabricants de verre, ont l'honneur de vous exposer qu'ils possèdent dans la commune de Mercenac, au quartier de Pointis, lieu de leur résidence, une verrerie pour la fabrication du verre blanc et vert, qui fut acquise dans le temps à feu Baptiste Robert de Labarthe.

Le local de cette verrerie étant trop resserré, les exposants se sont trouvés dans la nécessité de l'abandonner pour en faire construire une seconde à cent mètres environ de la première et en dehors du village de Pointis ; mais comme ce projet ne peut être réalisé qu'après en avoir obtenu l'autorisation prescrite par les règlements sur les établissements incommodes, insalubres ou dangereux, ils viennent, par la présente pétition, accompagnée du plan des lieux en double expédition, vous prier, Monsieur le Préfet, de leur faire accorder cette autorisation.

Renseignements

L'établissement projeté ci-dessus sera établi (ainsi que le désigne le plan), hors et à cinquante mètres du village de Pointis ; il contiendra :

- 1- un four de fusion à sept places surmonté d'un four à cuisson alimenté par le premier ;

- 2- deux arches pour la cuisson des pots seulement ;
- 3- quatre carquèses⁸² pour sécher le bois.

Le combustible employé sera du bois provenant de la forêt leur appartenant, et des bois des propriétaires sis dans les communes de Mercenac, Prat, Betchat, et la Cave, ainsi que des forêts communales de ces trois dernières communes, dont une coupe annuelle se fait régulièrement dans chacune d'elles.

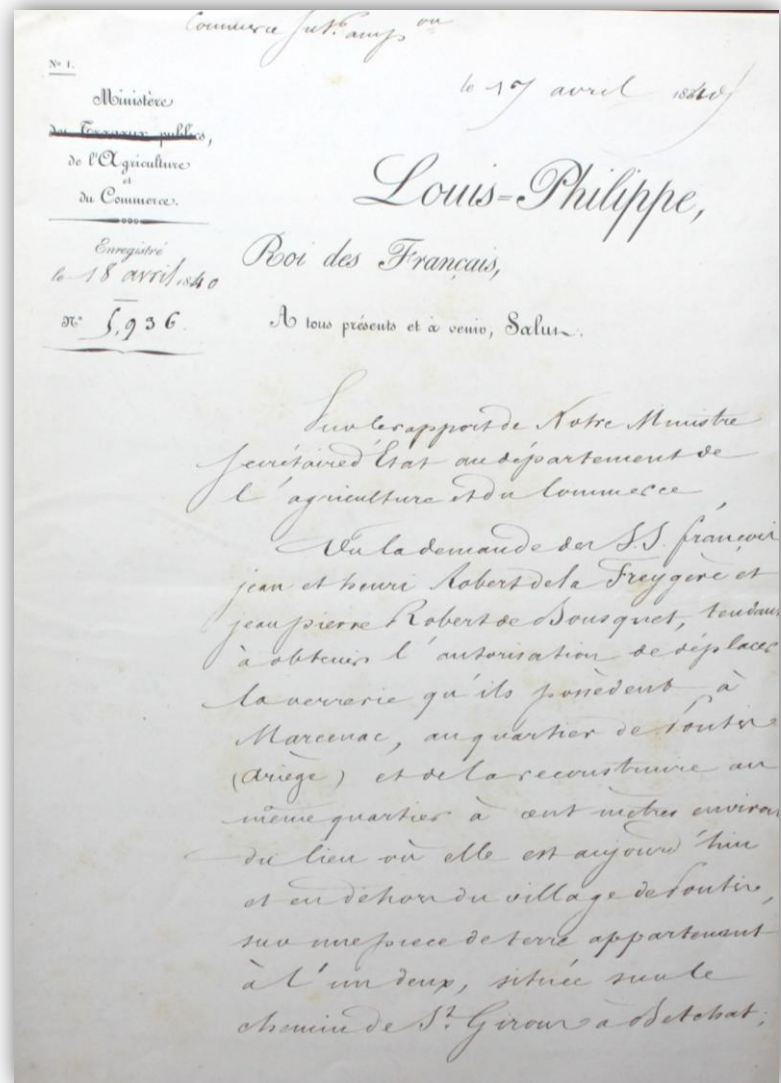
La quantité du bois employé annuellement sera ou est de mille six cents mètres cubes environ, dont la moitié à peu près sera tirée de leurs propriétés.

L'espèce de verre qu'on se propose de fabriquer sera blanc et vert, léger en matière première. Le genre de fabrication consistera en gobelèterie, carafes, huiliers, bouteilles et autres objets à l'usage du ménage, ainsi que des objets de chimie et de pharmacie.

La procédure administrative dont relevait la demande est celle des « établissements dangereux, insalubres ou incommodes⁸³ ». Le point sensible est la quantité considérable de bois nécessaire annuellement (1600 m³)⁸⁴. L'avis du conservateur des forêts, reprenant celui l'inspecteur des forêts de Saint-Girons, est prudent : il donne un accord pour autoriser la construction, à charge de démolition, si elle était reconnue nuisible au fond forestier.

Après plus d'un an d'instruction administrative, l'autorisation est accordée sous la forme d'une ordonnance royale datée du 17 avril 1840.

Le projet de 1840 correspond à une grosse verrerie artisanale quoique le nombre de places apparaisse limité (7 places) par rapport au nombre de verriers qui ont travaillé à Pointis⁸⁵.



Les bâtiments de cette « verrerie

⁸² Une carquèse (ou carcaise, carquaise) est généralement un four de recuit. Ici il s'agit d'un local utilisant la chaleur du four pour sécher le bois.

⁸³ Plus souvent appelée législation des « établissements classés ». Ce régime a été mis en place par le décret impérial du 15 octobre 1810 qui classait les établissements en plusieurs catégories.

⁸⁴ Pour des bûches de 1m : 1m³=1 stère. En estimant 200 jours de travail par an, on obtient une consommation de 8 stères par jours.

⁸⁵ Certains auteurs estiment qu'à la fin de l'activité des 2 verreries de Pointis, en 1882, une centaine de personnes y travaillaient (Géraud Parracha, *Histoire du Pays de Couserans*, 2001). Certes, il fallait de nombreux métiers en plus de celui de verrier pour faire fonctionner les 2 manufactures.

de Robert » sont toujours visibles de nos jours. Ils ont maintenant été transformés en maison d'habitation après avoir été utilisés en hangars.



Le dos du bâtiment avec le cendrier en 1986

En 1986, Monsieur Dastugue, alors propriétaire, a autorisé une équipe⁸⁶ de la Réveillée à faire des fouilles⁸⁷. Ont été dégagés deux creusets, plusieurs flacons en verre vert et blanc, de très nombreux débris d'opaline de différentes couleurs, de très nombreux tessons et débris de verre. Le creuset et le fond de creuset déposés au Musée du Mas et dégagés lors de ces fouilles constituent un don à la Réveillée de Monsieur Dastugue.



⁸⁶ Equipe composée de : Marie-Geneviève et Jean Dagain, Bertrand Lefebvre, Agnès et Roger Parmentier et leur fille Lydie, Charles Raufast, son épouse et leurs 3 enfants, Andrée Sivadon, Ariane Borderier (une amie de Lydie). Alain et Nicole Riols accompagnaient et conseillaient l'équipe.

⁸⁷ Cf C44, janv 1987

Plan d'une verrerie que les Sieurs Robert de Saupiquère
et autres se proposent d'établir à Pointis C^{te} de Meurthe.

Plan de la Verrerie de
Pointis (Meurthe)
le 17 Mars 1839
P. de Saupiquère



Explications des figures du Plan

- A Verrerie que l'Approuvé établit en l'agrandissement d'un ancien fourneau B
- B ancien fourneau
- C maison de maître Robert Languelet maître
- D fourneau en activité appartenant à Mr de Robert Languelet maître
- E maison de Mr de Monbrun
- F Bourgoy de Mr de Monbrun
- G Parc de Bourgoy de Mr de Monbrun
- H maison de Mr de Robert Languelet
- I Bourgoy de Mr de Monbrun
- J fourneau de Robert Languelet
- K maison de Mr de Robert Languelet
- L Bourgoy appartenant au même
- M maison de Mr Robert de Saupiquère
- N maison de Mr Gramier maître
- O Bourgoy de Mr Robert de Saupiquère
- P Parc de Mr de Saupiquère
- Q maison appartenant à deux individus
- R Bourgoy de Mr de Robert Languelet maître

Scale de Plan. 1,000 par mètre

Donné par le gendre
Languelet
le 17 Mars 1839
P. de Saupiquère

Vu au Comité de Grands Juges
de l'Administration et de Commerce
le 17 Mars 1839
L. de Saupiquère